

43



## Comité social territorial du 15 février 2024

### Consultation sur la convention de délégation de compétence pour la gestion du port d'Étaples-sur-mer entre la Commune et le Département.

En vertu de l'article 54 du décret n° 2021-571 du 10 mai 2021 relatif aux comités sociaux territoriaux des collectivités territoriales et leurs établissements publics, le comité social territorial est consulté sur les projets relatifs au fonctionnement et à l'organisation des services. Il lui appartient dès lors d'émettre un avis sur la poursuite du partenariat avec la Commune d'Étaples sous la forme d'une délégation de compétence visée à l'article L.1111-8 du code général des collectivités territoriales.

#### I. Rappel des éléments de contexte

Suite à la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relatives aux libertés et responsabilités locales, le port d'Étaples-sur-mer est devenu, par arrêté préfectoral du 23 janvier 2009, la pleine propriété du Département du Pas-de-Calais.

Le Département est dès lors compétent pour :

- L'exploitation du port et le développement de nouvelles activités ;
- Les travaux d'extension, d'aménagement et de modernisation des infrastructures portuaires et du chenal d'accès ;
- Les concessions d'exploitation ;
- Les tarifs et conditions d'usage des outillages publics ;
- Les droits de port.

La loi portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) a privilégié les régions comme gestionnaire de port maritime. Cependant, fort de la dynamique de développement qu'il a su mobiliser sur le port d'Étaples-sur-mer, le Département a défendu en 2016 sa candidature pour conserver cette compétence et poursuivre le développement de cet outil au service du territoire, ce qui fait qu'il est encore aujourd'hui la collectivité gestionnaire du port d'Étaples-sur-mer.

L'ensemble du domaine public portuaire départemental s'étend sur 88 ha dont 8 ha de terre-pleins portuaires, constitué de plusieurs ensembles relevant des différentes activités du port :

- Un port de pêche comprenant un quai de pêche et un ponton de débarquement, ainsi qu'un espace de vente de poissons composé de 12 étals occupés par des pêcheurs étaplois.
- Une aire de carénage, d'hivernage et ses moyens de levage,
- Une base de plaisance composée d'une capitainerie, d'un plan d'eau de 17 600m<sup>2</sup> permettant de recevoir environ 240 bateaux dont 22 destinés aux visiteurs ;
- Une école de voile avec ses dépendances ;
- Un pôle d'activités navales et touristiques comprenant notamment un bateau promenade sur la Canche.

Entre 2010 et 2020 le Département a mené un programme ambitieux et global d'investissement sur le port à hauteur de 18 millions d'euros en poursuivant un triple objectif : économique en retrouvant de nouvelles activités, touristiques en favorisant de nouveaux équipements et convivial en créant de nouveaux lieux de rencontre.

Le pilotage de ces travaux et la gestion du domaine public portuaire non concédé à la commune ont été conduits par les services départementaux.

La gestion des activités du port de pêche (notamment l'engin de levage, carénage) et des activités de plaisance (location des anneaux, école de voile, etc...) est actuellement concédée à la commune d'Étaples-sur-mer en vertu d'un contrat de concession de service public global hérité de l'État lors du transfert de propriété et qui prendra fin au 31 mars 2024.

Les résultats actuels d'exercice de la gestion du port mettent en évidence de maigres recettes sans mesure avec les investissements nécessaires et les coûts de son fonctionnement.

Aussi, plutôt que de mettre en concurrence le gestionnaire et partenaire historique du Département qu'est la commune d'Étaples-sur-mer, le Département souhaite approfondir le partenariat existant et s'associer à la commune pour renforcer tout le potentiel de développement du port. En effet, la commune bénéficie du savoir-faire et de la connaissance de terrain nécessaires au fonctionnement du port. Elle est dès lors le partenaire incontournable du Département pour « *passer du faire faire au faire avec* » autour d'un dialogue de gestion engagé et constructif pour la mise en valeur du port départemental.

En vertu de l'article 54 du décret n° 2021-571 du 10 mai 2021 relatif aux comités sociaux territoriaux des collectivités territoriales et leurs établissements publics, le comité social territorial est consulté sur les projets relatifs au fonctionnement et à l'organisation des services. Il lui appartient dès lors d'émettre un avis sur la poursuite du partenariat avec le Département du Pas-de-Calais sous la forme d'une délégation de compétence visée à l'article L.1111-8 du code général des collectivités territoriales.

## II. Organisation proposée

Il convient de mettre en place un cadre juridique permettant de poursuivre la coopération du Département et de la Commune sur la gestion du domaine public portuaire départemental en le renforçant.

L'évolution du mode de gestion vers la mise en place d'une convention de délégation de compétence apparaît opportune car elle cumule les avantages suivants :

- Le Département peut librement poursuivre le partenariat historique avec la Commune et s'appuyer sur son expertise, sa connaissance et l'expérience mutuelle acquise de longue date.
- Ce dispositif est souple et offre la faculté d'arbitrer entre les prérogatives du délégant et du délégataire.

Une telle convention s'inscrit dans le cadre des dispositions de l'article L.1111-8 du code général des collectivités territoriales qui dispose :

*qu'« une collectivité territoriale peut déléguer à une collectivité territoriale relevant d'une autre catégorie ou à un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre une compétence dont elle est attributaire, qu'il s'agisse d'une compétence exclusive ou d'une compétence partagée. Les compétences déléguées en application de l'alinéa précédent sont exercées au nom et pour le compte de la collectivité territoriale délégante. Cette délégation est régie par une convention qui en fixe la durée et qui définit les objectifs à atteindre et les modalités du contrôle de l'autorité délégante sur l'autorité délégataire ».*

L'article R.1111-1 du CGCT pris en application de ce texte indique que :

*« la convention prévue à l'article L. 1111-8 est élaborée par les présidents des assemblées délibérantes des collectivités territoriales ou des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre concernés. Elle détermine la ou les compétences déléguée(s), fixe la durée de la délégation de compétence ainsi que les modalités de son renouvellement, définit les objectifs à atteindre et les modalités de contrôle de l'autorité délégante sur l'autorité délégataire. Elle fixe des indicateurs de suivi correspondant aux objectifs à atteindre. Elle détermine également le cadre financier dans lequel s'exerce la délégation, les moyens de fonctionnement et les services éventuellement mis à la disposition de l'autorité délégataire ainsi que les conditions dans lesquelles des personnels de l'autorité délégante peuvent être mis à disposition de l'autorité délégataire ou détachés auprès d'elle. La convention prévoit le cas échéant les modalités de sa résiliation anticipée.*

*Elle est approuvée par délibérations concordantes des assemblées délibérantes des collectivités territoriales ou des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre qui y sont parties.*

En l'espèce, les objectifs poursuivis et fixés d'un commun accord entre les partenaires sont :

- Optimiser la gestion financière du port autour de principes partagés et au service de la qualité du cadre de vie et de l'offre de services
- Développer l'attractivité du port, notamment son potentiel touristique et lutter contre la saisonnalité de certaines activités.
- Renforcer et développer les services mis à disposition des usagers du port.
- Approfondir la coopération existante entre la Commune et le Département autour d'un dialogue de gestion efficace.

Ils sont détaillés en annexe et assortis d'indicateurs.

S'agissant d'un contrat relatif à la gestion du port, le conseil portuaire a été saisi du projet de convention en vertu de l'article R. 5314-22 du code des transports. Ce conseil réunit les différents acteurs du port : gestionnaire, propriétaire et différentes catégories d'usagers.

Si le régime juridique de la gestion du port évolue, l'organisation des services départementaux et communaux pour la gestion opérationnelle du port d'Étaples-sur-mer restera inchangée. La Ville pourra s'appuyer sur l'expertise et l'ingénierie nécessaire des agents du Département pour le pilotage et la conduite de leurs missions (contrôle de gestion, ...).

La durée de la convention est établie pour prendre fin au 31 décembre 2028 avec une clause d'évaluation/amendement du dispositif en 2026, soit en milieu d'exécution pour évaluer les résultats du partenariat et d'un dialogue de gestion renforcés au regard des objectifs fixés.

Le comité social territorial est invité à se prononcer sur le mode de fonctionnement ainsi proposé.

#### Annexes :

- Objectifs et indicateurs
- Pour information : organigramme de la Ville d'Étaples (changements à venir uniquement en raison des départs en retraite)
- Plans du port d'Étaples-sur-mer

# DÉCLINAISON DES OBJECTIFS EN INDICATEURS PAR TYPE D'ACTIVITÉ

## PÊCHE

OBJECTIFS	INDICATEURS
<p><b>Les objectifs de l'activité pêche – hors outillage – visent principalement à chercher à optimiser l'exploitation des étals en dehors de la saison de la coquille (ce qui aura également des effets positifs sur l'attractivité du port). Ils visent également à suivre des objectifs transversaux de sobriété énergétique et de maintien du cadre de vie sur le port)</b></p>	
<p><b>Optimisation financière :</b></p> <p>Actions coûts :</p> <p>Sobriété énergétique : modération des consommations d'eau et d'électricité – lutte contre le gaspillage sur les étals (compteurs individuels)</p> <p>Actions recettes :</p> <p>Optimisation des usages et recherche d'une occupation maximale des étals</p>	<p><u>Charges d'exploitation associées</u></p> <p><u>Données brutes :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Fluides (Eau, électricité, ...)/ suivi global et à l'étal sur la base d'un « utilisateur de référence » à définir</li> <li>- Entretien / maintenance (ensemble des prestations et maintenance et d'entretien nécessaires au fonctionnement de l'activité). Dont suivi des normes de sécurité, protection incendie, protection vandalisme, maintenance clim local réfrigéré...</li> <li>- Charges de personnel affecté aux activités de pêche hors carénage</li> </ul> <p><u>Données d'activité relatives au suivi de l'occupation des étals</u></p>
<p><b>Qualité du service rendu :</b></p> <p>Garantir un fonctionnement optimal des outillages par leur entretien sérieux et régulier pour optimiser la qualité, la disponibilité et la sécurité des services portuaires rendus.</p> <p>Actions de maintien de bon fonctionnement et de régulation des usages sur le local poubelle réfrigéré</p> <p>Animation du port :</p> <p>Renforcer et développer les services mis à disposition des usagers du port. Étudier les pistes pour accroître l'utilisation des services du port. Optimiser l'occupation des étals, Lutte contre la saisonnalité de l'occupation</p>	<p>Carnets d'entretien</p> <p>Suivi du nombre de jours d'indisponibilité des matériels</p>
<p><b>Hygiène et Sécurité :</b></p> <p>Sécurité des personnes et des biens</p>	<p>Analyse d'une diversification des activités proposées dans les étals et leur opportunité pour développer l'offre en coordination avec la CME (pêcheurs, autres activités).</p> <p>suivi de la gestion des bds déchets</p>

# DÉCLINAISON DES OBJECTIFS EN INDICATEURS PAR TYPE D'ACTIVITÉ

## OUTILLAGE (ENGINS DE LEVAGE, CARÉNAGE ET HIVERNAGE)

Les objectifs de l'activité « outillages » visent principalement à chercher à optimiser l'exploitation des engins et structures existantes afin de rentabiliser leur exploitation et de renouveler l'attractivité du port pour renouer avec les origines du port de pêche. Cette dynamique profitera au développement des autres fonctions du port départemental d'Ile-De-France.	OBJECTIFS	INDICATEURS
<p><b>Optimisation financière :</b> Valorisation des recettes d'exploitation et optimisation des dépenses d'exploitation notamment par la réduction des consommations d'eau et d'électricité, des frais de carburant Optimisation des usages et recherche d'un usage maximal</p>	<p>Charges d'exploitation associées Dépenses brutes : Bilan de fonctionnement ( Fluides) suivi global des consommations, frais d'entretien / maintenance dont suivi des normes de sécurité spécifiques « charges de personnel affecté aux activités de mouvement des bateaux, recettes d'exploitation</p> <p>Dépenses d'activités relatives au suivi de l'occupation et des recettes suite des sorties/entrées/départs, Taux/longueur des bateaux Pénurie ou perte : suivi des types d'usagers Suivi des charges d'entretien</p>	
<p><b>Qualité du service rendu :</b> Garantir la propreté, la salubrité et la gestion durable des déchets de l'activité d'outillage Veiller à maintenir l'absence de pollution (hydrocarbures, déchets polluants...) sur l'aire d'hivernage (ne pas développer de « carénage clandestin »)</p>	<p>Suivi de la gestion des déchets spécifiques – hydrocarbures Lutte contre les débris de déchets sauvages</p>	
<p><b>Qualité du service rendu :</b> Garantir un fonctionnement optimal des ouvrages et outillages par leur entretien sérieux et régulier pour optimiser la qualité, la disponibilité et la sécurité des services portuaires rendus.</p> <p><b>Sécurité:</b> Sécurité des personnes et des biens, suivi des incidents et sinistres</p>	<p>Carnets d'entretien périodique Suivi du nombre de jours d'indisponibilité des matériels Contrôles périodiques obligatoires Suivi des suites données à la poursuite des débris sauvages (déchets spécifiques /hydrocarbures)</p>	
<p><b>Communication :</b> Mieux communiquer et signaler les services d'hivernage et de carénage</p>	<p>Communication pour développer l'activité (à destination des plaisanciers amateurs et du carénage sauvage)</p>	

# DÉCLINAISON DES OBJECTIFS EN INDICATEURS PAR TYPE D'ACTIVITÉ - CNC

Les objectifs de l'activité « CNC - école de voile » visent principalement à chercher à optimiser l'exploitation de l'école de voile pour permettre la pérennisation de l'activité sur le port.	OBJECTIFS	INDICATEURS
<p><b>Optimisation financière :</b> Maximisation des recettes d'exploitation et optimisation des dépenses d'exploitation ; Développement d'activités péri-scolaires en "secteur marchand" ; Rechercher des financements externes, proposer des évolutions statutaires si utile</p>	<p><b>Charges d'exploitation associées</b> Paramètres bruts : Bilan de fonctionnement (charges de personnel affecté aux activités du CNC, recettes d'exploitation, ...) Paramètres d'activité taux d'utilisation par activité suivi de la typologie des « visiteurs »</p>	
<p><b>Qualité du service rendu :</b> Garantir un fonctionnement optimal des installations et du matériel par leur entretien sérieux et régulier pour optimiser la qualité, la disponibilité et la sécurité des services proposés.</p>	<p>État des équipements, vétusté, taux d'usage Entretien régulier</p>	
<p><b>Animation du port :</b> Optimisation des installations en toute saison; Optimisation de la fréquentation et de la qualité des prestations proposées, diversification des propositions Analyse des activités praticables sur le Canal et leur opportunité pour développer l'affaire en fonction des contraintes actualisations/approchements avec des bases de loisirs voisines. Etudier des propositions de services à destination des publics cibles du Département (enfants de ASE, collègues, personnes handicapées, proches aidants, etc.)</p>	<p>Période où l'activité est pratiquée ainsi que le bilan de fréquentation pour chaque période Bilan de fréquentation pour chaque type d'activité ou de support proposé et/ou développé Bilan de fréquentation par typologie de public accueilli</p>	
<p><b>RH</b> Suivi des ETP par activité, formation, féminisation (7), répartition des temps de travail d'un même agent sur différentes activités.</p>	<p>niveau de diplôme / taux d'encadrement/ disponibilité du personnel pour la mise en place des activités/ suivi habilitations encadrement</p>	
<p><b>Communication :</b> Accroître la visibilité des enseignants et des services proposés par l'école de voile sur site et dans les médias numériques</p>	<p>Type de support de communication et média ciblé</p>	

# DÉCLINAISON DES OBJECTIFS EN INDICATEURS PAR TYPE D'ACTIVITÉ PLAISANCE

<b>Les objectifs de l'activité « plaisance » visent principalement à optimiser et faire rayonner cette activité de 1<sup>er</sup> plan sur le port.</b>	
<b>OBJECTIFS</b>	<b>INDICATEURS</b>
<p><b>Optimisation financière :</b>                      Aménager et apporter : Valorisation des recettes d'exploitation et optimisation des dépenses d'exploitation                      Maîtrise des consommations d'eau et d'électricité                      Club house : Valorisation des recettes d'exploitation et optimisation des dépenses d'exploitation</p>	<p>Charges d'exploitation affectées                      Données brutes :                      Bilan de fonctionnement, occupation « plaisance » (Fluides) suivi global des consommations, frais d'entretien / maintenance ... charges de personnel affecté à activités</p> <p>Données d'activité (Part des locaux, état des abonnés, taux de remplissage, ...)                      Identification des données d'exploitation et d'activité propres au club house (charges, locaux, services, gestion des stocks, horaires)</p>
<p><b>Qualité du service rendu :</b>                      Garantir la propriété, la sécurité et la gestion durable des déchets de l'activité de plaisance                      Garantir un fonctionnement optimal des ouvrages et outillages par leur entretien sérieux et régulier pour optimiser la qualité, la disponibilité et la sécurité des services portuaires rendus</p>	<p>Bilan des déchets recueillis                      état des équipements, vétusté,                      taux d'usage                      Entretien régulier</p>
<p><b>Animation du port de plaisance :</b>                      Club house : optimisation de la fréquentation et de la qualité des prestations proposées / animation des quais</p>	<p>Analyse des possibilités de développement de la convivialité/attractivité du club house.</p>
<p><b>RH</b>                      Suivi des EMP par activité, formation, féminisation (?), répartition des temps de travail d'un même agent sur différentes activités.</p>	<p>Actions en matière de gestion prévisionnelles des emplois et des compétences</p>



# DÉCLINAISON DES OBJECTIFS EN INDICATEURS PAR TYPE D'ACTIVITÉ

## ANIMATION ATTRACTIVITÉ

OBJECTIFS	INDICATEURS
<p><b>Les objectifs de l'activité « Attractivité / cadre de vie / animation » visent principalement à envisager de manière plus globale l'attractivité de l'ensemble de l'espace portuaire (parkings, aire de jeux, espaces verts, sanitaires publics, fonctionnement courant, sécurité, aire de convivialité) pour prendre de la hauteur sur les interactions entre les différentes activités du port et perspectives à donner au port départemental d'Etaples.</b></p>	
<p><b>Optimisation financière :</b> Espaces publics : Valorisation des recettes d'exploitation et optimisation des dépenses d'exploitation Réduction des consommations d'eau et d'électricité</p>	<p>Bilan de fonctionnement (charges et de structure et vérifications périodiques et contrôles de sécurité, frais d'entretien, électricité publique, ...) Données d'utilisation (fréquentation, saisonnalité) Etude d'alternatives à la gratuité exclusive des parkings en concertation avec les acteurs du port</p>
<p><b>Qualité du service rendu :</b> Garantir la propreté, la salubrité et la gestion durable des déchets des usagers du port, sur les espaces publics, élimination des déchets, Optimisation de l'élimination des déchets, garantie de la propreté du domaine délégué, respect du tri sélectif Etudier les évolutions à envisager pour partager les espaces de stationnement selon les usages du Port</p>	<p>Propreté / cadre de vie : déchets et recyclants et leurs bro déchets et déchets spécifiques des activités de pêche et de plaisance) ; Changés liés à la gestion des espaces verts (RH, matériel, etc ...) + évaluation du surcoût induit par la rectification à fleurs</p>
<p><b>Animation du port :</b> Développement du rayonnement et de l'attractivité du port et notamment son potentiel touristique ; organisation d'animations thématiques (marchés, culturelles, sportives, ...).</p>	<p>Mise en œuvre d'un programme annuel d'animation Suivi des attentes et origines des visiteurs (Mise à jour de l'étude de perception des usages)</p>
<p><b>Communication :</b> Développement des actions d'information et de concertation en direction des usagers portuaires, et des usagers des alentours Accroître la visibilité des panaméens sur les espaces du port et sur les médias numériques du délégataire et du délégant</p>	<p>Évaluation des actions menées (selon la nature et le nombre d'actions) Types de support et espaces de communication utilisés</p>

## DÉCLINAISON DES OBJECTIFS EN INDICATEURS PAR TYPE D'ACTIVITÉ DIALOGUE DE GESTION ET PARTENARIAT

Les objectifs catégorisés sous l'item « dialogue de gestion et partenariat » visent principalement à évaluer la qualité du partenariat renouvelé entre les 2 membres. Il est le marqueur d'une volonté commune de renforcer le dialogue au service du développement des activités du Port	OBJECTIFS	INDICATEURS
Approfondir la coopération existante Communauté – Département et implication des instances de pilotage (respect du rythme et de la fréquence des réunions)		
Qualité du dialogue de gestion : Fiabilité de la donnée Régularité de l'intégration de la donnée Qualité du reporting		



Annexe 3 et 4 plans du port (en cours) :

# Déclinaison des objectifs en indicateurs par type d'activité Pêche

Les objectifs de l'activité pêche – hors outillage – visent principalement à chercher à optimiser l'exploitation des étals en dehors de la saison de la coquille (ce qui aura également des effets positifs sur l'attractivité du port). Ils visent également à suivre des objectifs transversaux de sobriété énergétique et de maintien du cadre de vie sur le port

OBJECTIFS	INDICATEURS	Indicateurs identifiés	Périodicité
<p>Optimisation financière :</p> <p>Actions coûts :</p> <p>Sobriété énergétique : modération des consommations d'eau et d'électricité – lutte contre le gaspillage sur les étals (compteurs individuels)</p> <p>Actions recettes :</p> <p>Optimisation des usages et recherche d'une occupation maximale des étals</p>	<p>Recettes et charges d'exploitation associées</p> <p>Recettes</p> <p>- Fluides (Eau, électricité, ...)/ suivi global et à l'étal sur la base d'un « utilisateur de référence » à définir</p> <p>- Entretien / maintenance (ensemble des prestations et maintenance et d'entretien nécessaires au fonctionnement de l'activité). Dont suivi des normes de sécurité, protection incendie, protection vandalisme, maintenance clim local réfrigéré...</p> <p>- Charges de personnel affecté aux activités de pêche hors carénage</p> <p>Données d'activité relatives au suivi de l'occupation des étals</p> <p>Carnets d'entretien</p> <p>Suivi du nombre de jours d'indisponibilité des matériels</p>	<p>Recette: Loyer</p> <p>Fluides:</p> <p>- eau</p> <p>- électricité</p> <p>RH ( Fonctionnement/maintenance/entretien)</p> <p>Temps de travail des agents détachés au fonctionnement des étals et du local poubelles réfrigéré</p> <p>Occupation des étals (Mise en place d'un carnet de bord journalier - rempli par l'agent en charge de l'entretien du port - indiquant l'ouverture ou la fermeture des étals (matin et après-midi) selon le modèle ci-dessous.)</p>	<p>annuel</p> <p>semestriel</p> <p>Selon les interventions</p> <p>quotidien</p> <p>mensuel</p>
<p>Qualité du service rendu :</p> <p>Garantir un fonctionnement optimal des outillages par leur entretien sérieux et régulier pour optimiser la qualité, la disponibilité et la sécurité des services portuaires rendus.</p> <p>Actions de maintien de bon fonctionnement et de régulation des usages sur le local poubelle réfrigéré</p> <p>Animation du port :</p> <p>Renforcer et développer les services mis à disposition des usagers du port. Étudier les pistes pour accroître l'utilisation des services du port. Optimiser l'occupation des étals. Lutte contre la saisonnalité de l'occupation</p> <p>Hygiène et Sécurité:</p> <p>Sécurité des personnes et des biens</p>	<p>Recettes et charges d'exploitation associées</p> <p>Recettes</p> <p>- Fluides (Eau, électricité, ...)/ suivi global et à l'étal sur la base d'un « utilisateur de référence » à définir</p> <p>- Entretien / maintenance (ensemble des prestations et maintenance et d'entretien nécessaires au fonctionnement de l'activité). Dont suivi des normes de sécurité, protection incendie, protection vandalisme, maintenance clim local réfrigéré...</p> <p>- Charges de personnel affecté aux activités de pêche hors carénage</p> <p>Données d'activité relatives au suivi de l'occupation des étals</p> <p>Carnets d'entretien</p> <p>Suivi du nombre de jours d'indisponibilité des matériels</p> <p>Analyse d'une diversification des activités proposées dans les étals et leur opportunité pour développer l'offre en coordination avec la CMVE (poissonniers, autres activités).</p> <p>suivi de la gestion des bio déchets</p>	<p>Tonnage de récupération des biodéchets du local climatisé</p>	<p>mensuel</p>

Carnet de bord quotidien du suivi des étals mis en œuvre

Mois de janvier	Matin		Après-midi	
	Ouvert	Fermé	Ouvert	Fermé
Lundi 1 <sup>er</sup>				
Etal n° 1				
Etal n° 2				
Etal n° 3				
Etal n° 4				
Etal n° 5				
Etal n° 6				
Etal n° 7				
Etal n° 8				
Etal n° 9				
Etal n° 10				
Etal n° 11				
Etal n° 12				



# Déclinaison des objectifs en indicateurs par type d'activité Outillage (engins de levage, car

Les objectifs de l'activité « outillages » visent principalement à chercher à optimiser l'exploitation des engins et structures existantes afin de rentabiliser leur exploitation et de renouveler l'att Cette dynamique profitera au développement des autres fonctions du port départemental d'Étapes.

OBJECTIFS	INDICATEURS	Indicateurs identifiés
<p><b>Optimisation financière :</b></p> <p>Valorisation des recettes d'exploitation et optimisation des dépenses d'exploitation de l'activité "outillage" notamment par la réduction des consommations d'eau et d'électricité, des frais de carburant</p> <p>Optimisation des usages et recherche d'un usage maximal</p>	<p><u>Recettes et charges d'exploitation associées.</u></p> <p>Recettes</p> <p>Bilan de fonctionnement ( Fluides/ suivi global des consommations, frais d'entretien / maintenance dont suivi des normes de sécurité spécifiques..., charges de personnel affecté aux activités de mouvement des bateaux, recettes d'exploitation</p> <p>Suivi des charges d'entretien spécifique (levage)</p> <p><b>Données d'activité</b> relatives au suivi de l'occupation et des recettes suivi des sorties/entrée/déplacements, Taille/longueur des bateaux</p> <p>Plaisance ou pêche : suivi des types d'usagers</p>	<p>Recettes:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Carénage</li> <li>- Hivernage</li> </ul> <p>Fluides:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- eau</li> <li>- électricité</li> </ul> <p>RH:</p> <p>Temps de travail des agents détachés au fonctionnement du Boat lift.</p> <p>RH:</p> <p>Coût des agents mis à disposition du servi</p> <p>Nombre de remontées et typologie d'emt</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Carénage</li> <li>° Pêche (y compris taille et poids)</li> <li>° Plaisance</li> <li>- Hivernage</li> <li>° Plaisance</li> </ul>
<p><b>Qualité du service rendu :</b></p> <p>Garantir la propreté, la salubrité et la gestion durable des déchets de l'activité d'outillage</p> <p>Veiller à maintenir l'absence de pollution (hydrocarbures, déchets polluants...) sur l'aire d'hivernage (ne pas développer de « carénage clandestin »)</p>	<p>Suivi de la gestion des déchets spéciaux – hydrocarbures</p> <p>Lutte contre les dépôts de déchets sauvages</p>	<p>Récupération des déchets spéciaux.</p> <p>Récupération des déchets</p>
<p><b>Qualité du service rendu :</b></p> <p>Garantir un fonctionnement optimal des ouvrages et outillages par leur entretien sérieux et régulier pour optimiser la qualité, la disponibilité et la sécurité des services portuaires rendus.</p>	<p>Carnets d'entretien périodique, Contrôles périodiques obligatoires</p> <p>Suivi du nombre de jours d'indisponibilité des matériels</p> <p>Suivi des suites données à la poursuite des dépôts sauvages (déchets</p>	
<p><b>Sécurité:</b></p>		





# Déclinaison des objectifs en indicateurs par type d'activité - CNC

Les objectifs de l'activité « CNC – école de voile » visent principalement à chercher à optimiser l'exploitation de l'école de voile pour permettre la pérennisation de l'activité sur le

OBJECTIFS	INDICATEURS envisagés	Indicateurs identifiés
<p><b>Optimisation financière :</b>                      Valorisation des recettes d'exploitation et optimisation des dépenses d'exploitation :</p> <p>Développement d'activités péri-scolaires en "secteur marchand »</p>	<p>Recettes et charges d'exploitation associées</p> <p>Recettes</p> <p>Bilan de fonctionnement (charges de personnel affecté aux activités du CNC, recettes d'exploitation, ...)</p> <p><b>Données d'activité</b></p> <p>taux d'utilisation par activité</p> <p>suivi de la typologie des « visiteurs »</p>	<p>Chiffre d'affaires</p> <p>Fluides:                      - eau                      - électricité</p> <p>RH:                      Temps de travail des agents du CTM détaché au fonctionnement du centre nautique de la canche</p> <p>Type d'activité :                      - Voile junior                      - Voile ados-adultes                      - Kayak nature                      - Planche à voile                      - Voile traditionnelle</p> <p>Typologie des visiteurs :                      - Adultes                      - Enfants</p>
<p><b>Qualité du service rendu :</b></p> <p>Garantir un fonctionnement optimal des installations et du matériel par leur entretien sérieux et régulier pour optimiser la qualité, la disponibilité et la sécurité des services proposés.</p>	<p>état des équipements , vétusté, taux d'usage</p> <p>Entretien régulier</p>	<p>Liste des équipements comprenant :                      - Taux de vétusté                      - Taux d'utilisation par catégorie</p>
<p><b>Animation du port :</b></p> <p>Optimisation des installations en toute saisons. Optimisation de la fréquentation et de la qualité des prestations proposées, diversification des</p>	<p>Période où l'activité est pratiquée ainsi que le bilan de fréquentation pour chaque période</p> <p>Bilan de fréquentation pour chaque type d'activité ou de</p>	



# Déclinaison des objectifs en indicateurs par type d'activité Plaisance

Les objectifs de l'activité « plaisance » visent principalement à optimiser et faire rayonner cette activité de 1<sup>er</sup> plan sur le port.

OBJECTIFS	INDICATEURS	Indicateurs
<p><b>Optimisation financière :</b></p> <p>Anneaux et appointements : Valorisation des recettes d'exploitation et optimisation des dépenses d'exploitation</p> <p>Maîtrise des consommations d'eau et d'électricité</p>	<p>Recettes et charges d'exploitation associées</p> <p>Recettes</p> <p>Bilan de fonctionnement occupation « plaisance » (Fluides/ suivi global des consommations, frais d'entretien / maintenance ..., charges de personnel affecté aux activités)</p>	<p>Location des anneaux : -à l'année -de passage</p> <p>Fluides: - eau - électricité</p> <p>RH: Temps de travail des agents fonctionnement du port de</p> <p>Location des anneaux : -à l'année -de passage</p> <p>Typologie de la clientèle : - étaploise/secteur Montreuil - française - étrangère</p>
<p>Club house : Valorisation des recettes d'exploitation et optimisation des dépenses d'exploitation</p> <p><b>Qualité du service rendu :</b></p> <p>Garantir la propreté, la salubrité et la gestion durable des déchets de l'activité de plaisance</p> <p>Garantir un fonctionnement optimal des ouvrages et outillages par leur entretien sérieux et régulier pour optimiser la qualité, la disponibilité et la sécurité des services portuaires rendus.</p>	<p><b>Données d'activité</b> (taux d'occupation)</p> <p><b>Données d'activité</b> (Part des locaux ; part des abonnés ; taux de remplissage ; ...)</p> <p>Identification des données d'exploitation et d'activité propres au <b>club house</b> (charges, recettes, services, gestion des stocks, horaires)</p>	<p>Tonnage de récupération de</p>
<p><b>Animation du port de plaisance :</b></p> <p>Club house : optimisation de la fréquentation et de la qualité des prestations proposées/ animation des quais</p>	<p>Bilan des déchets récupérés</p> <p>état des équipements , vétusté, taux d'usage</p> <p>Entretien régulier</p> <p>Analyse des possibilités de développement de la convivialité/attractivité du club house.</p>	



# Déclinaison des objectifs en indicateurs par type d'activité Animation Attractivité

Les objectifs de l'activité « Attractivité / cadre de vie / animation » visent principalement à envisager de manière plus globale l'attractivité de l'espace portuaire (paiement, fonctionnement courant, sécurité, aire de convivialité) pour prendre de la hauteur sur les interactions entre les différentes activités du port et perspectives à donner au port dépa

OBJECTIFS	INDICATEURS	Indi
<p><b>Optimisation financière :</b></p> <p>Espaces publics : Valorisation des recettes d'exploitation et optimisation des dépenses d'exploitation</p> <p>Réduction des consommations d'eau et d'électricité</p>	<p>charges d'exploitation associées</p> <p>Bilan de fonctionnement (charges « de structure », vérifications périodiques et contrôles de sécurité, frais d'entretien, électricité publique, ...)</p> <p>Données d'utilisation (fréquentation, saisonnalité)</p> <p>Etude d'alternatives à la gratuité exclusive des parkings en concertation avec les acteurs du port</p>	<p>Fluides: - eau - électricité RH espaces de jeux Temps de travail de fonctionnement de: RH propreté Temps de travail de l'espace et des V RH Police municipal Temps de travail de détachés à la sécurité Tous les contrôles r portuaire. RH éclairage des art Mise en lumière pei</p>
<p><b>Qualité du service rendu :</b></p> <p>Garantir la propreté, la salubrité et la gestion durable des déchets des usagers du port sur les espaces publics, élimination des déchets, Optimisation de l'enlèvement des déchets, garantie de la propreté du domaine délégué, respect du tri sélectif</p> <p>Etudier les évolutions à envisager pour partager les espaces de stationnement selon les usages du Port</p>	<p>Propreté / cadre de vie : déchets « courants » (hors bio déchets et déchets spéciaux des activités de pêche et de plaisance) : Charges liées à la gestion des espaces verts (RH, matériel, etc...) + évaluation du surcoût induit par la certification 4 fleurs</p>	<p>RH espaces vert Temps de travail de (fente – nettoyage (plantation des espa RH Arbres et forêt Temps de travail de l'élagage ou l'abatt</p>



# Déclinaison des objectifs en indicateurs par type d'activité

## Dialogue de gestion et partenariat

Les objectifs catégorisés sous l'item « dialogue de gestion et partenariat » visent principalement à évaluer la qualité du partenariat renouvelé entre les 2 membres. Il est le marqueur d'une volonté commune de renforcer le dialogue au service du développement des activités du Port

OBJECTIFS	INDICATEURS	Indicateurs identifiés	Périodicité
<p>Approfondir la coopération existante Commune – Département et implication des instances de pilotage (respect du rythme et de la fréquence des réunions)</p> <p>Qualité du dialogue de gestion :            Fiabilité de la donnée            Régularité de l'intégration de la donnée            Qualité du reporting</p>	<p>Dialogue de Gestion</p>	<p>Tous les trimestres afin de compléter le tableau de bord partagé et mis en place par le Département du Pas-de-Calais.</p>	<p>Périodicité des réunions (techniques):            Périodicité des réunions (techniques):            Département du Pas-de-Calais.</p>

